

*Intervention sur l'exposé de O. Codet « À propos de trois cas cliniques d'anorexie mentale » Séance de la Société Psychanalytique de Paris du 18 juin 1935, publiée dans la Revue Française de Psychanalyse, t. 1, n° 1, page 127.*

Dr LEUBA – [...]

Le Dr Lacan demande jusqu'où l'on doit pousser une analyse d'enfant. On ne peut pas considérer comme tout à fait morte une branche morte au fil de l'eau. Elle porte des rameaux auxquels peuvent s'accrocher des matériaux capables de faire à un moment donné tout un barrage. Un symptôme détaché par une brève thérapeutique ne peut-il faire de même ?

Il désire souligner deux points. Tout d'abord, c'est que chez les anorexiques il existe toujours des phantasmes phalliques. Il cite des rêves à l'appui de cette constatation.

Et un second point : en puisant dans ses souvenirs de consultations populaires, il retrouve une trentaine de cas d'anorexie mentale. Tous ces cas se rapportaient à des garçons, et qui étaient tous Juifs.

M. CHENTRIER – [...]